



Annulation d'une commande pour retard de livraison

Par **ethaan_old**, le **30/11/2007** à **20:48**

Bonjour,
J'ai commandé un canapé en juillet 2007 avec une livraison pour fin octobre 2007. Le canapé a été livré le 20 octobre (dans les délais) mais il était abîmé et il manquait les appuis-tête. Ils sont repartis avec.
Aujourd'hui le 30 novembre je suis sans nouvelle.
Puis-je annuler ma commande en me basant sur l'article L114-1 du code de la consommation même si un canapé avec un défaut et pas complet m'a déjà été livré dans les délais mais que j'ai refusé ?
Merci pour vos conseils.